



## Colocation un seul bail

Par **Patquartier**, le **29/07/2021** à **07:25**

Deux locataires ont quitté une colocation avec un bail avec clause de solidarité

je ne souhaite pas me réengager ( il reste un an de bail ) avec de nouveaux colocataires

pour leur éviter un surcoût de loyer et ( et qu'ils fassent de la sous-location) je souhaite fermer les deux chambres anciennement occupées et diminuer le loyer au prorata de la surface retirée

est ce possible ? Ils sont désormais trois à supporter le loyer

merci

Par **janus2fr**, le **29/07/2021** à **07:44**

Bonjour,

Tout est possible ... avec l'accord des locataires !

Mais vous ne pouvez pas leur imposer une modification du bail.